

Département du Gard

Code général des collectivités territoriales Articles L 2121-21 et R 2121-9

Arrondissement de Nîmes

- **SYNDICAT POUR**
- o **L'AMENAGEMENT**

Du site du Lycée

Hôtel de ville
2 rue de la République

BP 45
30404 Villeneuve lez
Avignon cédex

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents ou
représentés : 14

Quorum : 14

M. PASTOUREL est désigné secrétaire
de séance

EXTRAIT

DU

Registre des Délibérations

Du syndicat pour l'aménagement

Du site du Lycée

Séance du 6 juin 2024

à 18 heures 30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle de l'amphithéâtre du Lycée Jean Alési pour sa session ordinaire du mois de juin 2024, sous la présidence de M. SANCIAUME, président de l'assemblée.

Présents : Mme HOFFMANN Monique, Mme HALILI, Mme HOFFMANN Christel, M. PASTOUREL, M. ZANIRATO, Mme CLAPOT, Mme LAUTIER, Mme BON, Mme THURAIRE, M. FERRARA suppléant Mme VIDAL, M. GRIGON suppléant Mme DIBON, Mme MEISSONNIER suppléante Mme ARNAUD, M. ALLOSIA suppléant Mme ARTERO

Absents Excusés :

Mme GAFFET, Mme LOUVARD, Mme CAYOL, Mme DIBON représentée par M. GRIGON, Mme VIDAL représentée par M. FERRARA, M. DEVEZE, M. MUONGHANE, M. CATUOGNO, Mme ARNAUD représentée par Mme MEISSONNIER, Mme FERRARO, Mme BURGIO, Mme JEAN, M. MICALLEF, Mme MALLAH, Mme BÉNHAMOU, Mme ARTERO représentée par M. ALLOSIA

6/2024 - OBJET : COMMANDE PUBLIQUE – Marchés publics – Adhésion à un groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique »

Rapporteur : M. SANCIAUME

Le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Ariège (SDE09), le Syndicat Départemental d'Énergie du Département de l'Aveyron (SIEDA), le Syndicat Départemental d'Énergie du Cantal (SDEC), la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE 19), le Syndicat Départemental d'Énergie du Gers (SDEG), le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Loire (SDE43), la Fédération Départementale d'Énergie du Lot (FDEL), le Syndicat Mixte d'Électrification du Gard (SMEG), le Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement de la Lozère (SDEE), le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées (SDE65), le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Électricité du Pays Catalan (SYDEEL 66), le Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn (SDET) et le Syndicat Départemental d'Énergie de Tarn-et-Garonne (SDE82) ont constitué un groupement de commandes pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique dont le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn) est le coordonnateur. Ils seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs territoires respectifs.

Cette mutualisation peut permettre plus efficacement les opérations de mise en concurrence et d'obtenir le cas échéant de meilleurs prix. Pour ses propres besoins, le syndicat intercommunal du lycée Jean Vilar a donc un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes.

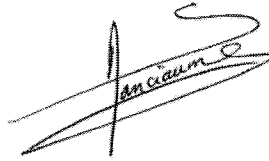
Par conséquent, je vous propose :

- D'adhérer au groupement de commandes précité
- D'approuver la convention constitutive du groupement de commandes afférente
- D'autoriser M. le président à signer ladite convention constitutive
- De prendre acte des missions dévolues aux Membres Pilotes décrites au 5.2 de la convention constitutive et notamment que le Membre Pilote de son département demeure l'interlocuteur privilégié du syndicat du lycée Jean Vilar
- De prendre acte des missions dévolues au coordonnateur décrites au 4.2 de la convention constitutive qui autorise notamment le coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes
- De régler les sommes dues aux titulaires des marchés retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget
- D'autoriser le coordonnateur à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires des réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison
- De régler le montant annuel de la participation au Syndicat pilote de son territoire. La participation correspond aux frais de fonctionnement pour la gestion du groupement.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.....
Et ont signé au registre les membres présents.....
Pour expédition conforme, Villeneuve lez Avignon, le 11 juin 2024.

Le Président

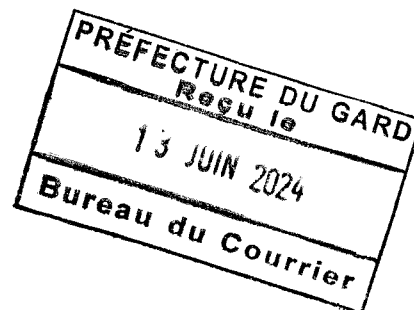


Alain SANCIAUME

Le Secrétaire de Séance



Jacques PASTOUREL



Département du Gard

Code général des collectivités territoriales Articles L 2121-21 et R 2121-9

Arrondissement de
Nîmes

**SYNDICAT POUR
L'AMENAGEMENT**

Du site du Lycée
Hôtel de ville
2 rue de la République
BP 45
30404 Villeneuve lez
Avignon cédex

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents ou
représentés : 14

Quorum : 14

M. PASTOUREL est désigné secrétaire
de séance

EXTRAIT

DU

Registre des Délibérations

Du syndicat pour l'aménagement

Du site du Lycée

Séance du 6 juin 2024

à 18 heures 30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle de l'amphithéâtre du Lycée Jean Alési pour sa session ordinaire du mois de juin 2024, sous la présidence de M. SANCIAUME, président de l'assemblée.

Présents : Mme HOFFMANN Monique, Mme HALILI, Mme HOFFMANN Christel, M. PASTOUREL, M. ZANIRATO, Mme CLAPOT, Mme LAUTIER, Mme BON, Mme THURAIRE, M. FERRARA suppléant Mme VIDAL, M. GRIGON suppléant Mme DIBON, Mme MEISSONNIER suppléante Mme ARNAUD, M. ALLOSIA suppléant Mme ARTERO

Absents Excusés :

Mme GAFFET, Mme LOUVARD, Mme CAYOL, Mme DIBON représentée par M. GRIGON, Mme VIDAL représentée par M. FERRARA, M. DEVEZE, M. MUONGHANE, M. CATUOGNO, Mme ARNAUD représentée par Mme MEISSONNIER, Mme FERRARO, Mme BURGIO, Mme JEAN, M. MICALLEF, Mme MALLAH, Mme BENHAMOU, Mme ARTERO représentée par M. ALLOSIA

7/2024 - OBJET : FINANCES LOCALES - Adoption du Compte de Gestion 2023

Rapporteur : M. SANCIAUME

M. SANCIAUME informe les membres du conseil que, conformément à l'article L.1612-12 du CGCT, le percepteur a fait parvenir au siège du syndicat le compte de sa gestion 2023.

Il le propose à la lecture des membres du syndicat et constate un résultat identique au centime d'euro près, au compte administratif.

Il demande aux conseillers syndicaux d'approuver le compte de gestion 2023.

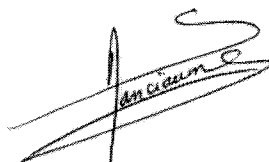
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.....

Et ont signé au registre les membres présents.....

Pour expédition conforme, Villeneuve lez Avignon, le 11 juin 2024.

Le Président

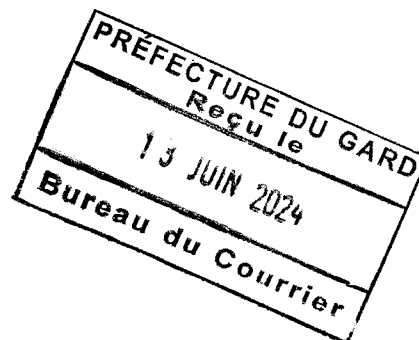


Alain SANCIAUME

Le Secrétaire de Séance



Jacques PASTOUREL



Département du Gard

Code général des collectivités territoriales Articles L 2121-21 et R 2121-9

Arrondissement de
Nîmes

**SYNDICAT POUR
L'AMENAGEMENT**

Du site du Lycée
Hôtel de ville
2 rue de la République
BP 45
30404 Villeneuve lez
Avignon cédex

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents ou
représentés : 14

Quorum : 14

M. PASTOUREL est désigné secrétaire
de séance

EXTRAIT

DU

Registre des Délibérations

Du syndicat pour l'aménagement

Du site du Lycée

Séance du 6 juin 2024

à 18 heures 30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle de l'amphithéâtre du Lycée Jean Alési pour sa session ordinaire du mois de juin 2024, sous la présidence de M. SANCIAUME, président de l'assemblée.

Présents : Mme HOFFMANN Monique, Mme HALILI, Mme HOFFMANN Christel, M. PASTOUREL, M. ZANIRATO, Mme CLAPOT, Mme LAUTIER, Mme BON, Mme THURAIRE, M. FERRARA suppléant Mme VIDAL, M. GRIGON suppléant Mme DIBON, Mme MEISSONNIER suppléante Mme ARNAUD, M. ALLOSIA suppléant Mme ARTERO

Absents Excusés :

Mme GAFFET, Mme LOUVARD, Mme CAYOL, Mme DIBON représentée par M. GRIGON, Mme VIDAL représentée par M. FERRARA, M. DEVEZE, M. MUONGHANE, M. CATUOGNO, Mme ARNAUD représentée par Mme MEISSONNIER, Mme FERRARO, Mme BURGIO, Mme JEAN, M. MICALLEF, Mme MALLAH, Mme BÉNHAMOU, Mme ARTERO représentée par M. ALLOSIA

8/2024 - OBJET : FINANCES LOCALES - Adoption du Compte Administratif 2023

Rapporteur : M. SANCIAUME

Il convient aujourd'hui d'approuver le compte administratif.

Ce compte fait ressortir les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 156 517,73 €
- Recettes : 465 052,89 €

Soit un excédent de fonctionnement de : 308 535,16 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 152 666,32 €
- Recettes : 188 187,83 €

Soit un excédent d'investissement de : 35 521,51 €

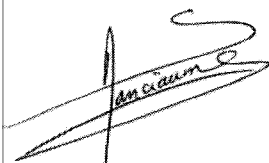
Le résultat global de clôture s'établit donc à 344 056,67 €

Conformément à la règle, M. SANCIAUME sort de la salle et ne participe pas au vote. Il demande à Mme HOFFMANN de faire adopter le compte administratif 2023.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.....
Et ont signé au registre les membres présents.....
Pour expédition conforme, Villeneuve lez Avignon, le 11 juin 2024.

Le Président

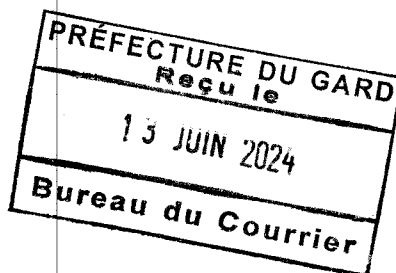


Alain SANCIAUME

Le Secrétaire de Séance



Jacques PASTOUREL



Département du Gard

Code général des collectivités territoriales Articles L 2121-21 et R 2121-9

Arrondissement de
Nîmes

**SYNDICAT POUR
L'AMENAGEMENT**

Du site du Lycée
Hôtel de ville
2 rue de la République
BP 45
30404 Villeneuve lez
Avignon cédex

EXTRAIT

DU

Registre des Délibérations

Du syndicat pour l'aménagement

Du site du Lycée

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents ou
représentés : 14

Quorum : 14

M. PASTOUREL est désigné secrétaire
de séance

Séance du 6 juin 2024

à 18 heures 30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle de l'amphithéâtre du Lycée Jean Alési pour sa session ordinaire du mois de juin 2024, sous la présidence de M. SANCIAUME, président de l'assemblée.

Présents : Mme HOFFMANN Monique, Mme HALILI, Mme HOFFMANN Christel, M. PASTOUREL, M. ZANIRATO, Mme CLAPOT, Mme LAUTIER, Mme BON, Mme THURAIRE, M. FERRARA suppléant Mme VIDAL, M. GRIGON suppléant Mme DIBON, Mme MEISSONNIER suppléante Mme ARNAUD, M. ALLOSIA suppléant Mme ARTERO

Absents Excusés :

Mme GAFFET, Mme LOUVARD, Mme CAYOL, Mme DIBON représentée par M. GRIGON, Mme VIDAL représentée par M. FERRARA, M. DEVEZE, M. MUONGHANE, M. CATUOGNO, Mme ARNAUD représentée par Mme MEISSONNIER, Mme FERRARO, Mme BURGIO, Mme JEAN, M. MICALLEF, Mme MALLAH, Mme BENHAMOU, Mme ARTERO représentée par M. ALLOSIA

9/2024 - OBJET : FINANCES LOCALES - Affectation des résultats 2023

Rapporteur : M. SANCIAUME

M. SANCIAUME propose d'affecter les résultats de l'exercice 2023 de la façon suivante :

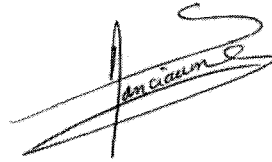
- Report en section de fonctionnement, au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » : le montant de 141 035,16 €
- Affectation au compte 1068 « réserves – Excédents de fonctionnement capitalisés » : le montant de 167 500 € (réserves)
- Report en section d'investissement, au compte 001 « Excédent d'investissement reporté » : le montant de 35 521,51 €

M. SANCIAUME propose aux membres du conseil de confirmer cette affectation des résultats.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.....
Et ont signé au registre les membres présents.....
Pour expédition conforme, Villeneuve lez Avignon, le 11 juin 2024.

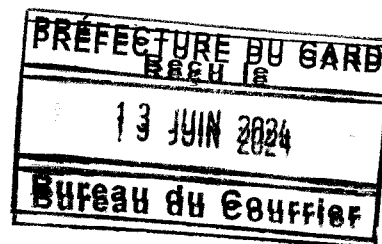
Le Président



Alain SANCIAUME

Le Secrétaire de Séance

Jacques PASTOUREL



Arrondissement de
Nîmes

**SYNDICAT POUR
L'AMENAGEMENT**

Du site du Lycée
Hôtel de ville
2 rue de la République
BP 45
30404 Villeneuve lez
Avignon cédex

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents ou
représentés : 14

Quorum : 14

M. PASTOUREL est désigné secrétaire
de séance

EXTRAIT

DU

Registre des Délibérations

Du syndicat pour l'aménagement

Du site du Lycée

Séance du 6 juin 2024

à 18 heures 30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle de l'amphithéâtre du Lycée Jean Alési pour sa session ordinaire du mois de juin 2024, sous la présidence de M. SANCIAUME, président de l'assemblée.

Présents : Mme HOFFMANN Monique, Mme HALILI, Mme HOFFMANN Christel, M. PASTOUREL, M. ZANIRATO, Mme CLAPOT, Mme LAUTIER, Mme BON, Mme THURAIRE, M. FERRARA suppléant Mme VIDAL, M. GRIGON suppléant Mme DIBON, Mme MEISSONNIER suppléante Mme ARNAUD, M. ALLOSIA suppléant Mme ARTERO

Absents Excusés :

Mme GAFFET, Mme LOUVARD, Mme CAYOL, Mme DIBON représentée par M. GRIGON, Mme VIDAL représentée par M. FERRARA, M. DEVEZE, M. MUONGHANE, M. CATUOGNO, Mme ARNAUD représentée par Mme MEISSONNIER, Mme FERRARO, Mme BURGIO, Mme JEAN, M. MICALLEF, Mme MALLAH, Mme BENHAMOU, Mme ARTERO représentée par M. ALLOSIA

10/2024 - OBJET : FINANCES LOCALES – Exercice 2024 – Décision modificative n°1

Rapporteur : M. SANCIAUME

Le syndicat prévoit, au moment du vote du budget primitif, l'affectation d'enveloppes prévisionnelles destinées à la couverture des dépenses évaluées en début d'année et à la réalisation de certaines opérations d'investissement.

Ces estimations peuvent subir quelques ajustements quant à leurs inscriptions budgétaires du fait d'imprévus survenus au cours de l'exercice ou de réalisations plus importantes que prévues. Ainsi, il convient de procéder à ces rectifications.

Il apparaît que les résultats repris par anticipation au sein du budget primitif fait apparaître une différence de 80 € sur l'excédent de fonctionnement.

En effet, l'excédent de fonctionnement est 140 955,16 € au sein du BP alors qu'il aurait dû être de 141 035,16 €.

Ainsi, il convient de procéder à cette rectification :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
TOTAL BP 2023			456 667,16
Chapitre	Comptes	Libellés	Montant
023	023	Virement à la section d'investissement	80,00
TOTAL DM			80,00
TOTAL BP APRES DM			456 747,16
RECETTES			
TOTAL BP 2023			456 667,16
Chapitre	Comptes	Libellés	Montant
002	002	Excédent de fonctionnement reporté	80,00
TOTAL DM			80,00
TOTAL BP APRES DM			456 747,16

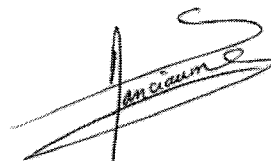
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
TOTAL CREDITS OUVERTS 2023			500 830,97
Chapitre / Programme	Comptes	Libellés	Montant
21	2181	Installations générales	80,00
TOTAL DM			80,00
TOTAL APRES DM			500 910,97
RECETTES			
TOTAL CREDITS OUVERTS 2023			500 830,97
Chapitre / Programme	Comptes	Libellés	Montant
021	021	Virement de la section de fonctionnement	80,00
TOTAL DM			80,00
TOTAL APRES DM			500 910,97

Sur cette base, je vous propose d'adopter la décision modificative n°1.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.....
 Et ont signé au registre les membres présents.....
 Pour expédition conforme, Villeneuve lez Avignon, le 11 juin 2024.

Le Président



Alain SANCIAUME

Le Secrétaire de Séance

Jacques PASTOUREL

